

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 86

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers titulaires présents : 68

Nombre de conseillers suppléants présents : 4

Nombre de conseillers siégeant : 72

Nombre de pouvoirs : 2

**12. Urbanisme - Modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Anceaumeville.
Délibération**

Délib 2017-12-12-143

Monsieur le Président cède la parole à M. Alain NAVE, Vice-Président, qui rappelle aux membres du conseil communautaire les éléments suivants.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Anceaumeville du 5 décembre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

Vu la délibération (n°2016-29) du conseil municipal de la commune d'Anceaumeville en date du 20 juin 2016 prescrivant la modification simplifiée n°1 ;

Vu la délibération complémentaire (n° 2017-10-20-121) du conseil communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en date du 20 novembre 2017 venant préciser les objectifs poursuivis par la procédure.


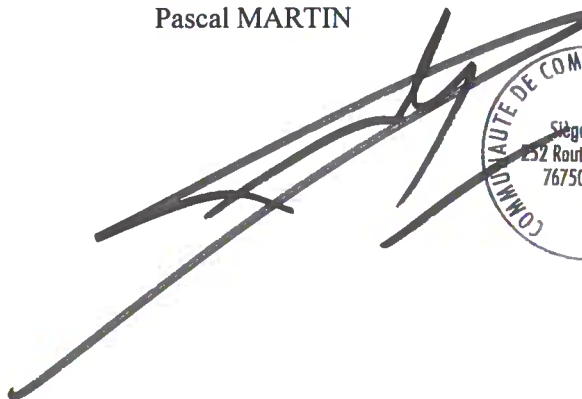
Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- ✓ Mettre le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ainsi que la notice de présentation du projet à la disposition du public à la mairie d'Anceaumeville et au Pôle de Montville d'Inter Caux Vexin aux jours et horaires habituels d'ouverture pour une durée d'un mois allant du 22 janvier au 23 février 2018 inclus ;

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20171212-2017-12-12-143-
DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

- ✓ Décider qu'un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituel de la mairie d'Anceaumeville et au Pôle de Montville d'Inter Caux Vexin pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- ✓ Décider que les observations pourront également être formulées par courrier aux adresses suivantes : Mairie d'Anceaumeville, 105 Place Evode Chevalier, 76 710, Anceaumeville et au Pôle de Montville d'Inter Caux Vexin, 9 Place de la République, 76 710, Montville. Tout courrier doit être adressé au Président de la Communauté de Communes.
- ✓ Décider que le projet pourra être consulté sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-anceaumeville.fr et sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : www.intercauxvexin.fr et ce pendant toute la durée de la mise à disposition au public ;
- ✓ Décider de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au public au moins huit jours avant le début de la période de mise à disposition dans un journal diffusé dans le Département. Cet avis sera par ailleurs affiché en Mairie d'Anceaumeville et au Pôle de Montville d'Inter Caux Vexin et publié sur les sites Internet de la commune (www.mairie-anceaumeville.fr) et de la Communauté de Communes (www.intercauxvexin.fr) ;
- ✓ Décider qu'à l'expiration du délai de mise à disposition, Monsieur le Président de la Communauté de Communes présentera le bilan de la concertation dans une séance de Conseil Communautaire qui délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et les observations émises par le public ;
- ✓ Décider que la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois à la Mairie d'Anceaumeville et au siège d'Inter Caux Vexin à Buchy.

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté
Pascal MARTIN



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20171212-2017-12-12-143-
DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017